



Municipalité d'Amherst

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON D'AMHERST

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
directeur général de la susdite municipalité,

QUE :

AVIS DE MOTION

Avis de motion projet de règlement 608-26 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Madame la conseillère Annette Herbeuval donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une assemblée subséquente, le projet de règlement 608-26 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

DONNÉ à Amherst, ce 10^{ième} jour de février deux mille vingt-six.

Martin Léger, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre huit et seize heures, le 10^e jour de février deux mille vingt-six.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10^{ième} jour de février 2026.

Martin Léger, directeur général